



Réf. : n° 06 /CSF/FDSP/2016.

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

L'an deux mille seize et le cinq du mois de juin s'est réuni le Conseil scientifique de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques sous la présidence de M. ZOUAÏMIA Rachid et en présence de Mmes IGROUFA Zoubida, TOUATI Nasséra et MM. AÏT MANSOUR Kamal, KEBAILI Tayeb, IRATEN Abdallah, KHELFI Abderrahmane, BEZGHICHE Boubekour, AYADI Djillali, ALLAM Lyès, DAHMANI Abdeslem, BELOUL Djamel, AÏSSAOUI Azeddine, BERRI Noureddine, membres.

Après avoir pris acte de la validité de la réunion au vu de la condition de quorum prévue par la réglementation en vigueur, le Conseil a procédé à l'examen des points de l'ordre du jour qui suivent :

I – Constitution de jurys de soutenance de Thèses de Doctorat de 3^{ème} cycle (LMD) :

Le Conseil a procédé à l'examen d'un point de l'ordre du jour ayant trait à la constitution de quatre (04) jurys en vue de la soutenance de Thèses de Doctorat de 3^{ème} cycle (LMD) en Droit Public et ce, conformément aux dispositions :

Du décret exécutif n° 08-265 du 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat ;

De l'arrêté n° 191 du 16 juillet 2012 fixant l'organisation de la formation de troisième cycle en vue de l'obtention du doctorat, modifié et complété par arrêté n° 345 du 17 octobre 2012, modifié et complété par arrêté n° 329 du 5 mai 2014 :

1 – Mlle OUBOUZID Lamia : Spécialité « Droit International Humanitaire et Droits de l'Homme » ;

Intitulé de la Thèse :

« المساعدات الإنسانية في ضوء "مبدأ" مسؤولية الحماية ».

Au vu du rapport de soutenabilité présenté par M. DAHMANI Abdeslem en qualité de Directeur de Thèse ;

Vu l'article soumis par l'intéressée et intitulé : "تأثير النزاعات المسلحة غير الدولية على حقوق الإنسان". et publié dans la Revue Académique de la Recherche Juridique, Vol. 11, n° 1, 2015, pp. 449-465 ;

Au vu du procès-verbal de délibération du Conseil scientifique de la faculté du 28 avril 2014 en vertu duquel ce dernier a procédé au classement de la **Revue Académique de la Recherche Juridique**, éditée par la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa, parmi les revues accueillant des publications acceptables aux soutenances de thèses de doctorat et de l'habilitation universitaire et ce, en ce qu'elle répond aux critères fixés par le Conseil scientifique de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa par délibérations du 15 janvier 2014 et du 14 décembre 2014 ;

Le Conseil a procédé à la désignation d'un jury composé comme suit :

- M. KHELFAANE Karim, Professeur, Université de Tizi-Ouzou, Président ;
- M. DAHMANI Abdeslem, Maître de conférences classe A, Université de Béjaïa, Rapporteur ;
- M. HASSANI Khaled, Maître de conférences classe A, Université de Béjaïa, Examineur ;
- M. OUKIL Mohamed Amine, Maître de conférences classe A, Université de Béjaïa, Examineur ;
- M. SAM Lyès, Maître de conférences classe A, Université de Tizi-Ouzou, Examineur.

2 – M. SERAGHNI Bouzid : Spécialité « Droit International Humanitaire et Droits de l'Homme » ;

Intitulé de la Thèse : " حقوق الإنسان بين ضرورة الحماية الدولية ومقتضيات السيادة الوطنية "

Au vu du rapport de soutenabilité présenté par Mme REHAB Chadia en qualité de Directeur de Thèse ;

Vu la note ministérielle n° 156/DGEFS/DFDHU/2014 du 13 juillet 2014 portant soutenances de doctorat qui précise que le doctorant ayant finalisé son travail peut prétendre à la soutenance de sa thèse après acceptation officielle de son article par une revue scientifique reconnue et du domaine ;

Vu l'article présenté par l'intéressé et intitulé :

"الهيئات التعاهدية كآلية لحماية حقوق الإنسان، اللجنة المعنية بحقوق الإنسان نموذجاً".

Vu la lettre d'acceptation de l'article susmentionné en vue de sa publication dans la **Revue Académique de la Recherche Juridique**, volume 13, n° 1, 2016, numéro à paraître ; document délivré par le Rédacteur en chef, responsable de la publication en date du 29 mai 2016 ;

Au vu du procès-verbal de délibération du Conseil scientifique de la faculté du 28 avril 2014 en vertu duquel ce dernier a procédé au classement de la **Revue Académique de la Recherche Juridique**, éditée par la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa, parmi les revues accueillant des publications acceptables aux soutenances de thèses de doctorat et de l'habilitation universitaire et ce, en ce qu'elle répond aux critères fixés par le Conseil scientifique de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa par délibérations du 15 janvier 2014 et du 14 décembre 2014 ;

Le Conseil a procédé à la désignation d'un jury composé comme suit :

- M. DAHMANI Abdeslem, Maître de conférences classe A, Université de Béjaïa, Président ;
- Mme REHAB Chadia, Professeur, Université de Batna, Rapporteur ;
- Mme IGROUFA Zoubida, Maître de conférences classe A, Université de Béjaïa, Examinatrice ;
- M. SAICHE Abdelmalek, Maître de conférences classe A, Université de Béjaïa, Examineur ;
- M. AMMARI Tahar-Eddine, Maître de conférences classe A, Université de Tizi-Ouzou, Examineur.

3 – M. ZEGMOUT Farid : Spécialité « Droit Public des Affaires » ;

Intitulé de la Thèse :

« الاختصاص التنظيمي للسلطات الإدارية المستقلة » .

Au vu du rapport de soutenabilité présenté par M. ZOUAÏMIA Rachid en qualité de Directeur de Thèse ;

Vu l'article soumis par l'intéressé et intitulé :

" دور لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها في ترقية الاستثمار في المجال البورصي والمالي " et publié dans la **Revue Académique de la Recherche Juridique**, Vol. 09, n° 1, 2014, pp. 287-303 ;

Au vu du procès-verbal de délibération du Conseil scientifique de la faculté du 28 avril 2014 en vertu duquel ce dernier a procédé au classement de la **Revue Académique de la Recherche Juridique**, éditée par la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa, parmi les revues accueillant des publications acceptables aux soutenances de thèses de doctorat et de l'habilitation universitaire et ce, en ce qu'elle répond aux critères fixés par le Conseil scientifique de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa par délibérations du 15 janvier 2014 et du 14 décembre 2014 ;

Le Conseil a procédé à la désignation d'un jury composé comme suit :

- M. AÏT MANSOUR Kamal, Maître de conférences classe A, Université de Béjaïa, Président ;
- M. ZOUAÏMIA Rachid, Professeur, Université de Béjaïa, Rapporteur ;
- Mme TOUATI Nasséra, Maître de conférences classe A, Université de Béjaïa, Examinatrice ;
- Mme AÏT OUAZOU Zaïna, Maître de conférences classe A, Université de Tizi-Ouzou, Examinatrice ;
- Mme DJELLAL Messad, Maître de conférences classe A, Université de Tizi-Ouzou, Examinatrice.

4 – Mlle **ABDELLI Hamida** : Spécialité « Droit Public des Affaires» ;

Intitulé de la Thèse :

« الاستثمار في عمليات الخصصة » .

Au vu du rapport de soutenabilité présenté par M. AIT MANSOUR Kamal, Directeur de Thèse ;

Vu l'article soumis par l'intéressée et intitulé :

" عراقل الخصصة في التجربة الجزائرية ... بطء في المسار أم فشل في البرنامج؟ "

et publié dans la Revue Académique de la Recherche Juridique, Vol. 10, n° 2, 2014, pp. 296-324 ;

Au vu du procès-verbal de délibération du Conseil scientifique de la faculté du 28 avril 2014 en vertu duquel ce dernier a procédé au classement de la **Revue Académique de la Recherche Juridique**, éditée par la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa, parmi les revues accueillant des publications acceptables aux soutenances de thèses de doctorat et de l'habilitation universitaire et ce, en ce qu'elle répond aux critères fixés par le Conseil scientifique de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa par délibérations du 15 janvier 2014 et du 14 décembre 2014 ;

Le Conseil a procédé à la désignation d'un jury composé comme suit :

- M. ZOUAÏMIA Rachid, Professeur, Université de Béjaïa, Président ;
- M. AIT MANSOUR Kamal, Maître de conférences classe A, Université de Béjaïa, Rapporteur ;
- M. KEBAILI Tayeb, Maître de conférences classe A, Université de Béjaïa, Examineur ;
- Mme SBAIHI Rabéa, Maître de conférences classe A, Université de Tizi-Ouzou, Examinatrice.
- Mme HOCINE Farida, Maître de conférences classe A, Université de Tizi-Ouzou, Examinatrice ;

5 – Mlle **MAHMOUDI Samira** : Spécialité « Droit Public des Affaires» ;

Intitulé de la Thèse :

" الاختصاص التنظيمي لمجلس النقد و القرض "

Au vu du rapport de soutenabilité présenté par M. ZOUAÏMIA Rachid, en qualité de Directeur de Thèse ;

Vu la note ministérielle n° 156/DGEFS/DFDHU/2014 du 13 juillet 2014 portant soutenances de doctorat qui précise que le doctorant ayant finalisé son travail peut prétendre à la soutenance de sa thèse après acceptation officielle de son article par une revue scientifique reconnue et du domaine ;

Vu l'article soumis par l'intéressée et intitulé :

" اختصاص مجلس النقد و القرض في مادة القرارات الفردية "

Vu la lettre d'acceptation de l'article susmentionné en vue de sa publication dans la **Revue Académique de la Recherche Juridique**, volume 14, n° 2, 2016, numéro à paraître ; document délivré par le Rédacteur en chef, responsable de la publication en date du 30 mai 2016 ;

Au vu du procès-verbal de délibération du Conseil scientifique de la faculté du 28 avril 2014 en vertu duquel ce dernier a procédé au classement de la **Revue Académique de la Recherche Juridique**, éditée par la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa, parmi les revues accueillant des publications acceptables aux soutenances de thèses de doctorat et de l'habilitation universitaire et ce, en ce qu'elle répond aux critères fixés par le Conseil scientifique de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa par délibérations du 15 janvier 2014 et du 14 décembre 2014 ;

Le Conseil a procédé à la désignation d'un jury composé comme suit :

- Mme IGLOULI née OUL RABAH Safia, Professeur, Université de Tizi-Ouzou, Présidente ;
- M. ZOUAÏMIA Rachid, Professeur, Université de Béjaïa, Rapporteur ;
- Mme IGROUFA Zoubida, Maître de conférences classe A, Université de Béjaïa, Examinatrice ;
- Mme TOUATI Nasséra, Maître de conférences classe A, Université de Béjaïa, Examinatrice ;
- Mlle IRZIL El Kahina, Maître de conférences classe A, Université de Tizi-Ouzou, Examinatrice.

II – Evaluation d’une candidature à l’habilitation universitaire :

Le Conseil scientifique a procédé à l’examen d’un dossier de candidature à l’habilitation universitaire présenté par **M. MHOUB Yazid**, Maître de conférences classe B, Université de Bordj Bou Arréridj.

Au vu de l’article présenté par l’intéressé intitulé :

« الفصل بين قانون اللجوء إلى الحرب (JUS AD BELLUM) وقانون الحرب (JUS IN BELLO) كضمانة لحماية المدنيين في النزاعات المسلحة الدولية »

et publié dans la Revue *ELBAHITH For Academic Studies*, n° 08, 2016, pp. 254-278, éditée par la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de l’Université de Batna 1.

Au vu des critères fixés par le Conseil scientifique de l’Université Abderrahmane Mira de Béjaïa par délibération du 14 décembre 2014 (Revue spécialisée, composante internationale du comité de lecture, régularité dans la parution durant les trois dernières années, visibilité sur le net) ;

Vu que la revue précitée a été éditée en 2014 et, à ce titre, ne cumule pas le minimum requis de trois (03) années d’exercice ;

Le Conseil scientifique, et après en avoir délibéré, a rejeté la candidature de l’intéressé à l’habilitation universitaire au motif que la revue en cause ne remplit pas de façon simultanée les quatre (4) critères fixés par le Conseil scientifique de l’Université Abderrahmane Mira de Béjaïa lors de sa délibération du 14 décembre 2014.

III – Constitution de jurys de soutenance de Mémoires de Magister :

Le Conseil a procédé à l’examen d’un point de l’ordre du jour ayant trait à la constitution de jurys en vue de la soutenance de deux (02) Mémoires de Magister en Droit Public, spécialité « Institutions publiques et gouvernance » présentés par :

1 – KHELIFA Amine.

Intitulé du Mémoire :

« قانون البيئة : قانون ضبط وإدارة المخاطر البيئية ».

Au vu du rapport de soutenabilité présenté par M. BOUDRIOUA Abdelkarim en qualité de Directeur de Mémoire, le Conseil a procédé à la désignation d’un jury composé comme suit :

- KHELFI Abderrahmane, Maître de conférences classe A, Université de Béjaïa, Président ;
- M. BOUDRIOUA Abdelkarim, Professeur, Université de Béjaïa, Rapporteur ;
- M. SAÏCHE Abdelmalek, Maître de conférences classe A, Université de Béjaïa, Examineur.

2 – HARRACHE Faouzi.

Intitulé du Mémoire :

« الجراء الاداري في إطار سلطات الضبط المستقلة (التحوّل من القمع الجزائي إلى القمع الاداري) ».

Au vu du rapport de soutenabilité présenté par M. KHELFI Abderrahmane en qualité de Directeur de Mémoire, le Conseil a procédé à la désignation d’un jury composé comme suit :

- M. DAHMANI Abdeslem, Maître de conférences classe A, Université de Béjaïa, Président ;
- M. KHELFI Abderrahmane, Maître de conférences classe A, Université de Béjaïa, Rapporteur ;
- Mme TOUATI Nasséra, Maître de conférences classe A, Université de Béjaïa, Examinatrice.

IV – Stages de perfectionnement et séjours scientifiques de haut niveau de courte durée:

Au vu des dispositions de l'arrêté n° 2010 du 29 décembre 2014 fixant les critères d'admissibilité au programme de perfectionnement à l'étranger, modifié par arrêté n° 327 du 9 juillet 2015 ;

Au vu du dispositif de l'instruction n° 05 du 1^{er} décembre 2015 relative au perfectionnement à l'étranger ;

1 – Séjours scientifiques de haut niveau de courte durée :

Le Conseil a émis un avis favorable aux demandes de séjours scientifiques de haut niveau de courte durée formulées par les enseignants comme suit :

N°	Noms et Prénoms	Grade	Durée	Destination
1.	OUKIL Mohammed Amine	MCA	15 jours	France
2.	SAICHE Abdelmalek	MCA	15 jours	France
3.	ISSAAD Fatma	MCB	15 jours	France

2 – Stages de perfectionnement :

Le Conseil a émis un avis favorable aux demandes de stages de perfectionnement formulées par les enseignants et étudiants inscrits en doctorat de 3^{ème} cycle (LMD) et ce, par ordre de mérite comme suit :

2.1. Corps enseignant :

N°	Noms et Prénoms	Grade	Durée	Destination	Notation
1.	ASSALI Nafissa	MAB	15 jours	Maroc	13 points
2.	SBARGOUD M ^{ed} Amokrane	MAA	20 jours	France	09 points
3.	CHIKH-AMER Yasmina	MAA	15 jours	France	07 points
4.	FETOUS Khedoudja	MAA	20 jours	Egypte	07 points
5.	GHANEM Adel	MAA	15 jours	Turquie	07 points
6.	LAIBI Bachir	MAA	15 jours	Maroc	06 points
7.	GUERAICHE Said	MAB	20 jours	Maroc	06 points
8.	BOUMEGOURA/BEZZAHI Saloua	MAA	20 jours	France	05 points

2.2. Etudiants doctorants (3^{ème} cycle LMD) :

N°	Noms et Prénoms	Durée	Destination	Notation
1.	HASSAINI Lamia	20 jours	Maroc	07 points

3 – Changement de destination (Stages de perfectionnement de courte durée) :

Le Conseil a examiné des demandes de changement de destination de stage formulées par M. OUDDAI Azzeddine, Mme BEHNOUS Amal et M. KERKEDENE Farid.

Après délibération, le Conseil émet un avis favorable à la demande des intéressés et rectifie leur destination de stage comme suit :

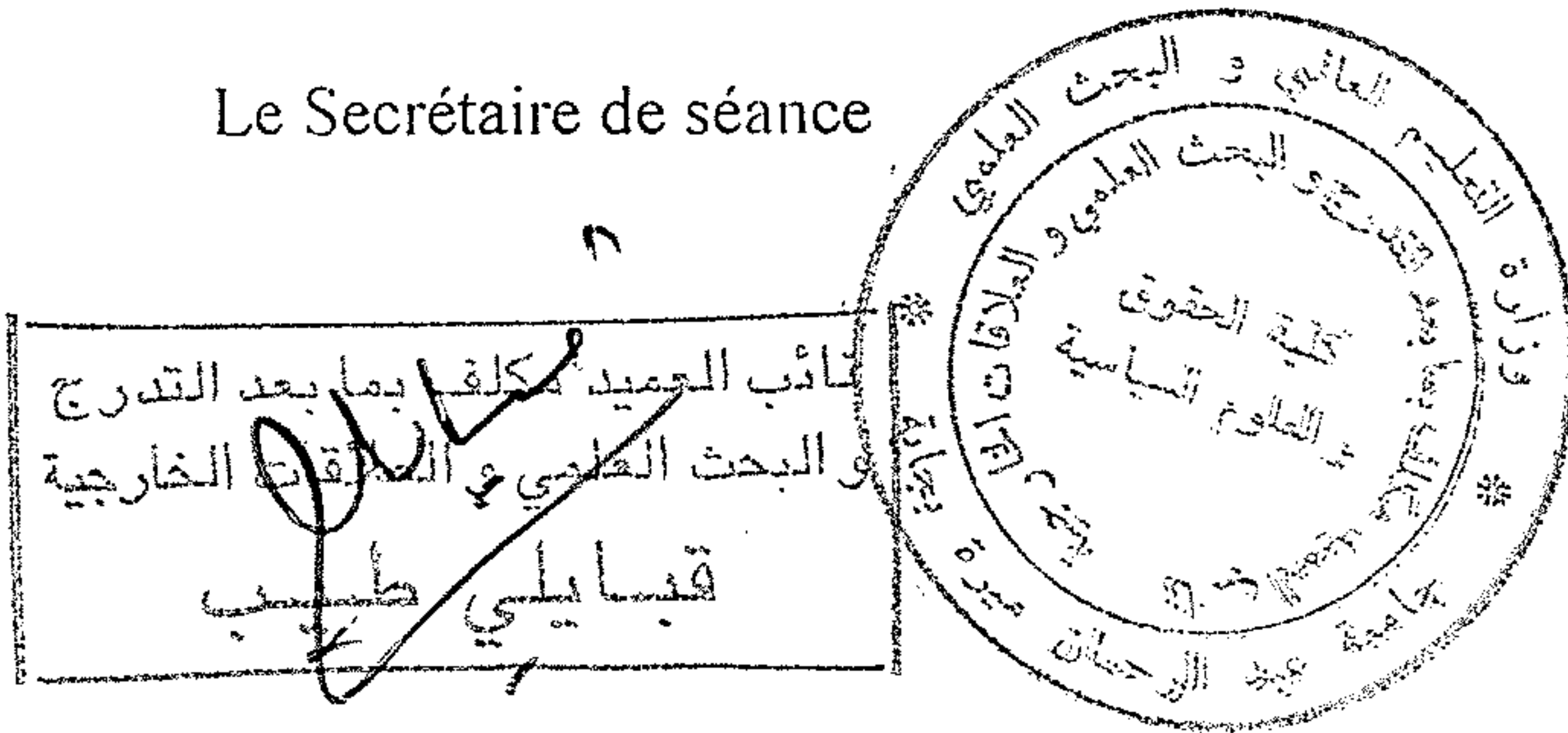
- M. OUDDAI Azzeddine, Maroc (au lieu de Egypte), 20 jours.
- Mme BEHNOUS Amal, Egypte (au lieu de Suisse), 20 jours.
- M. KERKEDENE Farid, Egypte (au lieu de Turquie), 15 jours.

A la suite de l'examen des demandes de changement de destination de stages, le Conseil a pu noter le nombre important de demandes soumises aux comités scientifiques des départements et au Conseil et ce, sans motif sérieux à la base.

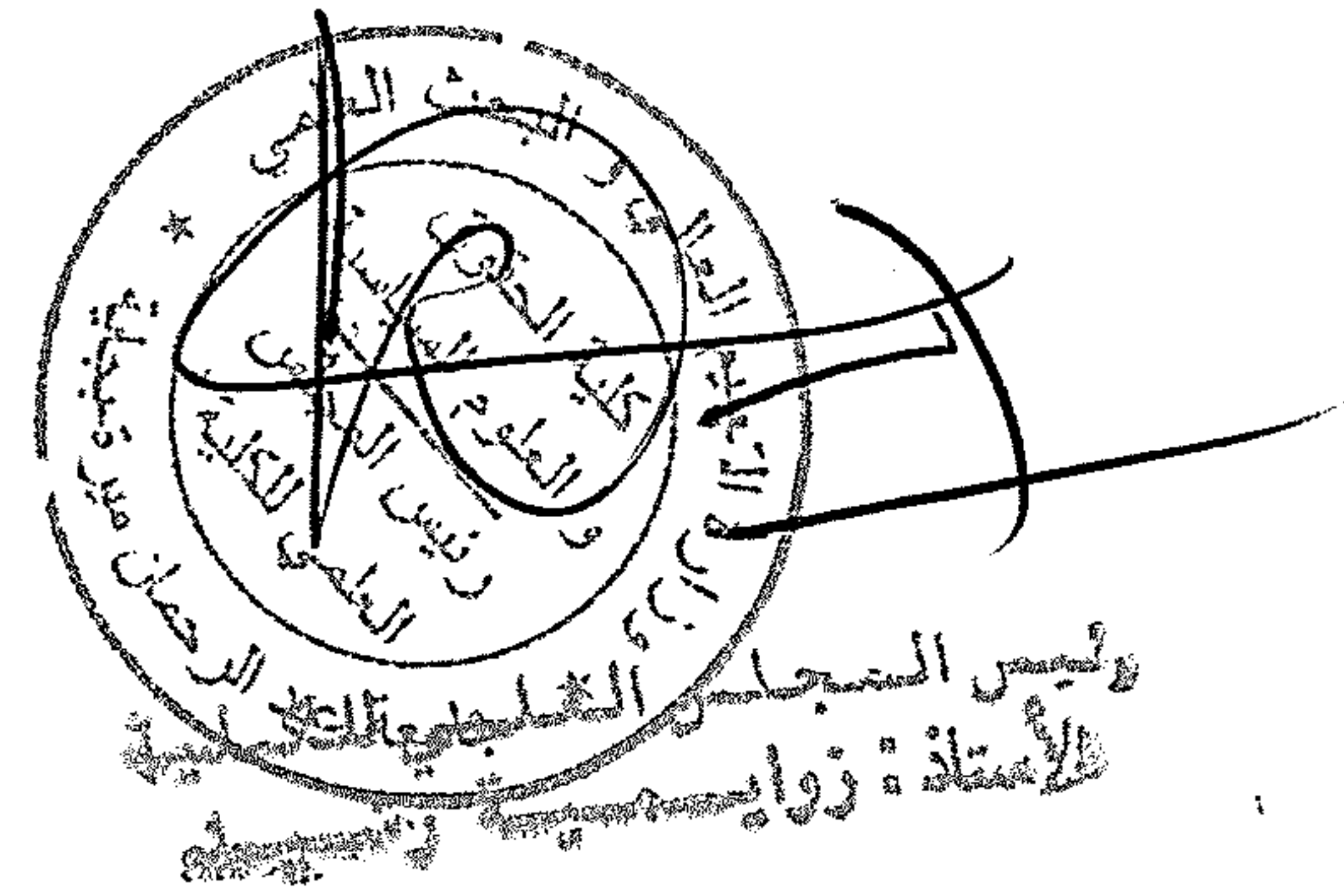
A la suite de tels excès, le Conseil scientifique précise que dorénavant, les demandes de changement de destination de stages de perfectionnement et de séjours scientifiques de haut niveau de courte durée ne seront prises en considération que pour des motifs exceptionnels, comme dans le cas de force majeure. En tout état de cause, les comités scientifiques des départements auront toute latitude pour apprécier les motifs invoqués par les intéressés.

Béjaïa, le 5 juin 2016.

Le Secrétaire de séance



Le Président du Conseil Scientifique



- Copie à Monsieur le Recteur de l'Université.
- Copie à Monsieur le Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques.
- Copie à Monsieur le Vice Doyen chargé des Etudes.
- Copie à Monsieur le Vice Doyen chargé de la Post-Graduation et de la Recherche.
- Copie pour affichage.

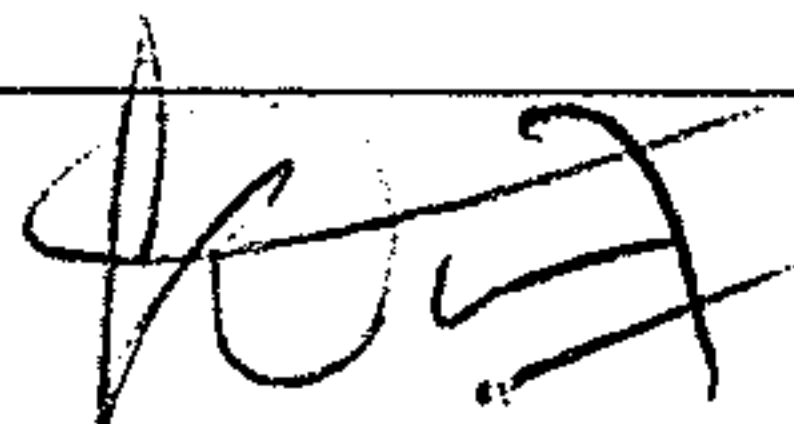

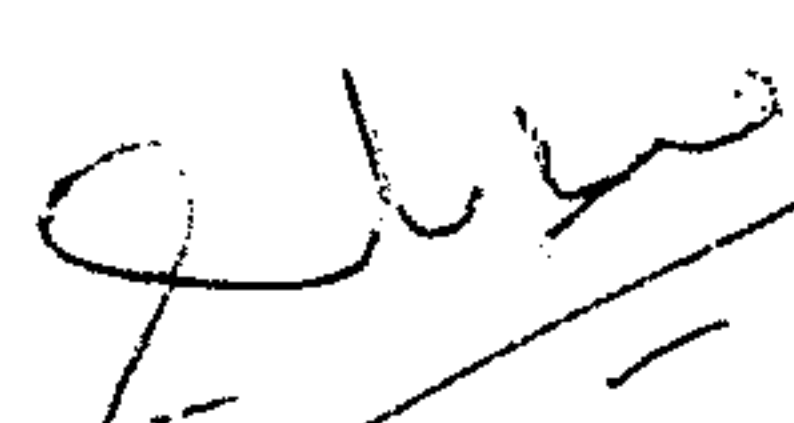



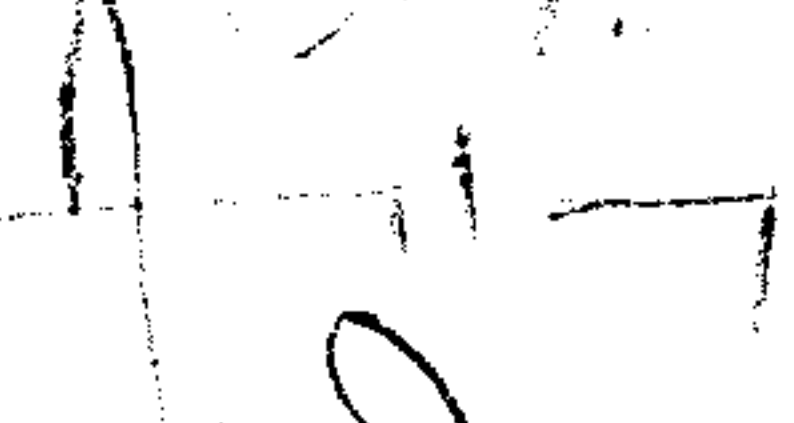


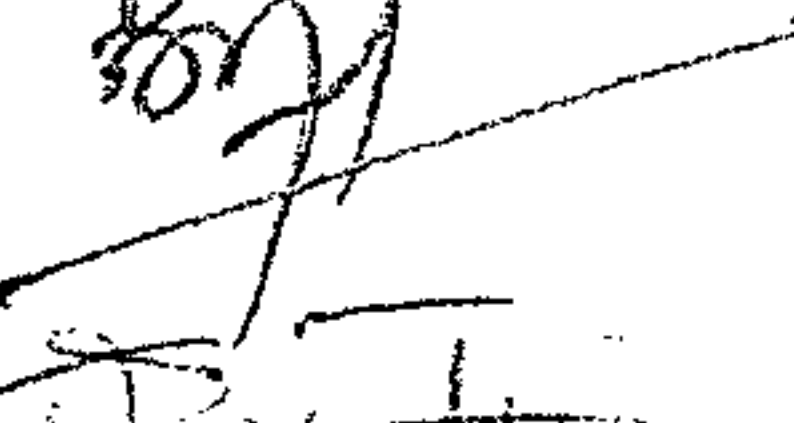
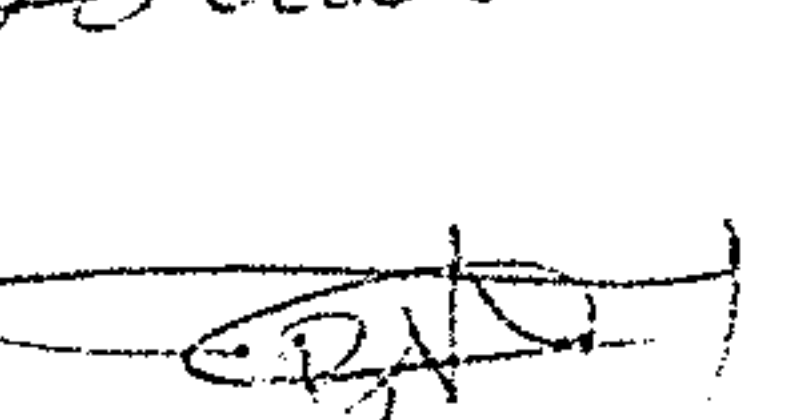
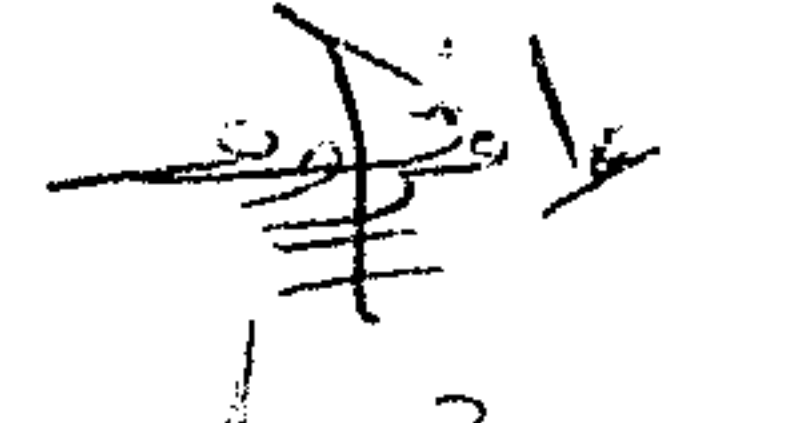

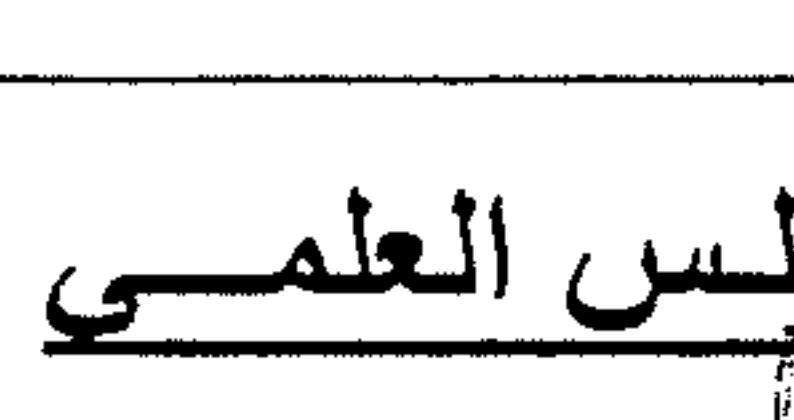



جامعة عبد الرحمان مـيرة - بجاية
كلية الحقوق و العلوم السياسية

المجلس العلمي للكلية

بجاية في 2016/06/05

محضر رقم: 06 / 2016

قائمة الحضور

الرقم	الاسم و اللقب	الصفة	الامضاء
01	أ. زوايمية رشيد	رئيس المجلس العلمي	
02	د. أيت منصور كمال	عميد كلية الحقوق	
03	د. قبايلي طيب	نائب العميد مكلف بما بعد التدرج	
04	د. شيتـر عبد لوهاب	نائب العميد مكلف بالمسائل المرتبطة بالطلبة	
05	ارائن عبد الله	رئيس قسم التعليم الأساسي للحقوق	
06	بزغيش بوبكر	رئيس قسم قانون الأعمال	
07	عيادي جيلالي	رئيس قسم القانون الخاص	
08	علام الياس	رئيس قسم القانون العام	
09	د. دحماني عبد السلام	ممثل الأساتذة من مصف الاستاذية	
10	د. حساني خالد	ممثل الأساتذة من مصف الاستاذية	
11	مختاري عبد الكريم	ممثل الأساتذة المساعديين	
12	بلول جمال	ممثل الأساتذة المساعديين	
13	د. تواتي نصيرة	رئيسة اللجنة العلمية لقسم التعليم الأساسي للحقوق	
14	د. بيري نور الدين	رئيس اللجنة العلمية لقسم قانون الأعمال	
15	د. إقروفة زبيدة	رئيسة اللجنة العلمية لقسم القانون الخاص	
16	د. عيساوي عز الدين	رئيس اللجنة العلمية لقسم القانون العام	
17	د. خلفي عبد الرحمان	مدير مخبر البحث حول فعالية القاعدة القانونية	

رئيس المجلس العلمي

